



**Conseil Municipal  
Séance du 16 février 2017**

**Compte- rendu**

Affiché le : 21/02/2017

Le seize février deux mille dix-sept, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 20 heures sur convocation adressée le huit février deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GAGNE

**Étaient présents :**

		Présents	Pouvoirs	Absents
Maire	GAGNE JEAN PIERRE	X		
Premier adjoint	DELAVALLE JEAN MARC	X		
Deuxième adjoint	JUILLARD CLEMENCE	X		
Troisième adjoint	PLANET FRANCK	X		
Quatrième adjoint	SIBERT THERESE	X		
Cinquième adjoint	VEDRINE JACQUES	X		
Sixième adjoint	REVERDY MARINETTE	X		
Conseiller municipal	RASO VINCENT	X		
Conseiller municipal	JEAN-PIERRE ROBTON		Pouvoir à Bernard MAYET	
Conseillère municipale	PAGET CHRISTIANE		Pouvoir à Marinette REVERDY	
Conseiller municipal	MAYET BERNARD	X		
Conseiller municipal	DAMIEN VAUDO	X		
Conseillère municipale	DEMORY ANNETTE	X Arrivée à 20h02		
Conseillère municipale	HARMANT PATRICIA			X
Conseillère municipale	CROST SANDRINE	X		
Conseiller municipal	D'ALEO MICHAEL			X
Conseillère municipale	PIGEON AMELIE		Pouvoir à Jean-Pierre GAGNE	
Conseillère municipale	CAZEAUX MARINE			X
Conseillère municipale	BEJUY SOPHIE			X
Conseiller municipal	GARCIA RICHARD		Pouvoir à Nicole VIELLARD	
Conseillère municipale	VIELLARD NICOLE	X		
Conseillère municipale	BERRODIER DANIELLE	X		
<b>Total</b>		<b>14</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

En application de l'article L. 2541-6 du CGCT, Marinette REVERDY est désignée secrétaire de séance 13 présents, 17 votants, 20h00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Procès Verbal de la séance du 26 janvier 2017 est adopté à l'unanimité

## Ordre du jour

### **2017-02-01 Extension du parc de vidéoprotection : demande de subvention à Mme la Sénatrice**

*Rapporteur : Franck PLANET*

Il rappelle que la Commune reçoit des remerciements réguliers de diverses brigades de gendarmerie car les caméras ont aidé à résoudre plusieurs enquêtes.

Il détaille le projet d'extension du parc de vidéoprotection en vue de prévenir les dépôts sauvages d'ordures dans les Vorgines et les atteintes aux biens place des Mariniers et à l'arrière des écoles.

Il précise que ce projet nécessite la mise en place de deux ponts radio supplémentaires.

*20h02 arrivée d'Annette DEMORY, 14 présents, 18 votants*

Il donne lecture des devis et informe de la possibilité du versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 4 500 €.

Sandrine CROST demande si les images vont être recevables par la gendarmerie notamment quand il y a des incivilités. Franc PLANET répond que le but recherché est bien celui-ci. M. le Maire ajoute qu'avec les nouveaux équipements les images sont plus nettes et exploitables.

Jean-Marc DELAVALLE précise qu'il y a de nombreux signalements en mairie de déversements sauvages dans les Vorgines mais que bien souvent les plaques d'immatriculation ne sont pas données ce qui rend quasi impossible les poursuites. Avec ces équipements la Commune aura les informations et poursuivra les contrevenants.

Abstention	0
Contre	0
Pour	18

### **2017-02-02 Cession d'une partie des parcelles F32 et F99 à la SCI Pulcina Sébastien**

*Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE*

Il rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire des parcelles F 32 et F99 d'une contenance respective de 136 m<sup>2</sup> et 17 340 m<sup>2</sup>.

La SCI Bédrossian propriétaire des tènements contigus aux parcelles communales cède une partie de son terrain à la SCI Pulcina Sébastien. Dans ce cadre elle a demandé à la Collectivité de transférer le droit de passage qu'elle avait obtenu sur ces parcelles en 1987.

Compte tenu de leur situation géographique et de la nature des terrains, ces deux parcelles communales ont peu d'intérêt pour la Collectivité et représentent une charge pour leur entretien.

Il est donc proposé de céder 1 142 m<sup>2</sup> environ à prélever sur les parcelles F 32 et F 99 à la SCI Pulcina Sébastien, 2 bis chemin de Passieu, 38 460 Saint Romain de Jalionas.

La cession se ferait pour 1€ qui en raison de son faible montant ne serait pas recouvré. En contrepartie l'acquéreur prendrait en charge les frais d'établissement d'acte (notaire, publicité foncière) et de géomètre.

Abstention	0
Contre	0
Pour	18

### **2017-02-03 Cession complémentaire à la Compagnie BF (parcelles F 179, F 182 et E 650)**

*Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE*

Le Maire de Loyettes rappelle à l'Assemblée que par délibération du 22 septembre 2016 elle a autorisé la cession de 1 200 m<sup>2</sup> environ à prélever sur les parcelles E 650 et F182 pour 1€ à la société Compagnie BF en charge du projet de restructuration de l'ancien restaurant la Plage

A la demande du propriétaire et après enquête de terrain, il s'avère que l'ensemble des parcelles F179 (142 m<sup>2</sup>), F182 (679 m<sup>2</sup>) et E650 (1189 m<sup>2</sup>) peut être cédé à la société car compte tenu de

leurs situations géographiques à l'extrémité du territoire communal, elles ne présentent aucun intérêt.

Dès lors il est proposé de céder l'intégralité de ces trois parcelles pour la somme de 1 €. Cette dernière en raison de son montant ne sera pas recouvrée. L'acquéreur prendra en contre partie à sa charge les frais de bornage, établissement d'acte et publicité foncière.

La Commune, ses mandataires et la Compagnie Nationale du Rhône conserveront une servitude de passage pour accéder à leurs ouvrages respectifs.

Abstention	0
Contre	0
Pour	18

### **2017-02-04 Mise à jour tableau des emplois communaux**

*Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE*

Il expose à l'Assemblée que certains emplois créés sont actuellement vacants et sans objet au tableau des emplois. Leur suppression a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de l'Ain en date du 12 décembre 2016.

Il propose donc de procéder à la suppression des emplois suivants :

<b>Service appartenance</b>	<b>Emplois</b>	<b>Postes Créés</b>	<b>Postes affectés</b>	<b>Postes Vacants</b>	<b>Grade ou Cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant</b>
Mairie	Agent d'accueil, paies/formation agents, élections	1	0	1	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe
sécurité	Policier Municipal	1	0	1	gardien de police municipale (délibération 21/03/2013)
sécurité	Policier Municipal	1	0	1	Brigadier de police municipale (délibération du 26/11/2015)
Périscolaire	Accueil périscolaire	1	0	1	Adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe (22.75h) délibération du 20/06/2014
Périscolaire/ école maternelle	Accueil périscolaire	1	0	1	Adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe (32h00) délibération 07/07/2016
Périscolaire/ école maternelle	Accueil périscolaire	1	0	1	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe 13.50 h délibération du 20/06/2014

Abstention	0
Contre	0
Pour	18

### **2017-02-05 Formation des élus locaux : modification de la délibération n° 2014-08-05 du 18/09/2014**

*Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE*

Il rappelle à l'Assemblée que par délibération du 18 septembre 2014 elle a déterminé les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Il rappelle que les frais pris en charge sont les frais d'enseignement, de déplacement, les éventuelles pertes de revenus et ce dans les conditions prévues par la réglementation.

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2123-14. Désormais, les dépenses relatives à la formation des élus locaux comporte un minimum.

Le montant initialement prévu ne répond pas à cette obligation, il est donc proposé de le porter à 10 000 €

Par ailleurs, compte tenu des réformes en cours et à venir, il est nécessaire de revoir les thèmes dans lesquels doivent s'inscrire les formations. En sus des thèmes retenus en 2014 à savoir les fondamentaux de l'action publique locale (les finances publiques et les marchés publics) et les formations en lien avec les délégations et commissions municipales à savoir les travaux, la voirie, les bâtiments, la sécurité, l'enfance et la petite enfance, Jean-Marc DELAVALLE souhaite ajouter l'administration numérique et l'aménagement/planification du territoire.

Abstention	0
Contre	0
Pour	18

### **2017-02-06 Ouverture anticipée complémentaire crédits d'investissement 2017**

*Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE*

Il rappelle à l'Assemblée que par délibération du 19 décembre 2016, elle a ouvert par anticipation certains crédits d'investissement conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de permettre le passage d'écritures d'ordre au chapitre 041, il propose de modifier l'ouverture anticipée à ce chapitre. Cette modification n'occasionne pas un dépassement du quart des crédits ouverts en section d'investissement du budget 2016.

Chapitre	Ouverture BP 2016	Imputation	Ouverture anticipée proposée
213	46 740,00 €	2031-213 (contournement)	11 500,00 €
231	249 500,00 €	2315-231 (rue du port)	10 000,00 €
251	28 300,00 €	2031-251 (cimetière)	7 000,00 €
257	124 600,00 €	2051-257 (modernisation infra info)	5 000,00 €
258	311 309,00 €	2031-258 (extension sdf)	77 000,00 €
261	50 000,00 €	202-261 (révision PLU)	12 500,00 €
263	145 000,00 €	2031-263 (réhabilitation du groupe scolaire)	23 000,00 €
<b>041</b>	<b>23 450,00 €</b>	<b>2315-041 (opération d'ordre)</b>	<b>15 000,00 €</b>
20	13 000,00 €	2051 (logiciel info)	1 500,00 €
204	38 000,00 €	2041582 (travaux SIEA)	9 500,00 €
21	104 100,00 €	2183 (pc)	3 000,00 €
		2188 (divers)	6 500,00 €
<b>Total</b>	<b>1 133 999,00 €</b>		<b>181 500,00 €</b>

Abstention	0
Contre	0
Pour	18

## Divers

### Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Objet	Tiers/montant	Date
Bail donné pour la véranda et la pergola 20€/m <sup>2</sup> pour la véranda, 5€/m <sup>2</sup> pour la pergola	Grand Café des Arcades	17/01/2017
Assistance à maîtrise d'ouvrage renouvellement contrat de prestation de service ANC	Agence départementale d'ingénierie 2 025 € HT	18/01/2017
Conseils et prestations juridiques	Itinéraires Droit Public Contrat de 4 ans 24 000 € HT maximum	20/01/2017
Contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque pour 2017	Microbib 618 € HT	23/01/2017
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement et la consultation d'un accord cadre voirie et marquage au sol	Agence départementale d'ingénierie 2 475 € HT Option 675 € HT	27/01/2017
Renforcement électrique aux Bonnes	SIEA 14 375 € HT (prévu au BP 2016)	27/01/2017
Objet	Tiers/montant	Date
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un contrat de visites périodiques des bâtiments communaux	Agence départementale d'ingénierie 8 775€ HT	3/02/2017

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 16 mars 2017 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h19

*1 personne a assisté à la séance*

Le secrétaire de séance  
Marinette REVERDY